

Total Soutien au Pôle de santé de Lure Vive une santé de proximité de qualité

Le CV-Comité de Vigilance depuis des années se mobilise pour soutenir et améliorer la santé de proximité en faisant tout pour qu'elle corresponde prioritairement aux besoins des personnes et des territoires. Parmi ses grands axes le CV demande :

- le maintien et l'amélioration **des sites hospitaliers de proximité**, disposant des services essentiels notamment maternités, urgences, SMUR...
- **une refonte du numéris clausus et une régulation de l'installation des professionnels de santé** en fonction des besoins (nous sommes pour la limitation partielle - 3 à 5 ans - de la liberté d'installation).
- **l'encouragement au développement d'un exercice collectif de la santé** pour lequel nous œuvrons depuis une bonne quinzaine d'années, notamment en multipliant les rencontres et débats avec les populations et les élu-e-s du secteur. Il y a quelques années l'immense majorité des responsables du secteur ignorait ce qu'était un centre de santé alors que nous avons fait venir à Lure les représentants du Centre des Résidences de Belfort et des responsables nationaux de trois associations : la fédération des centres (FNCS), l'association des médecins des centres (USMCS) et l'association des centres de santé mutualistes surtout dentaires (CSM).

Nous sommes heureux de l'ouverture du Pôle de santé de Lure

- car il s'appuie sur le site hospitalier de proximité luron et tout le GHI.
- car il est pluri-fonctions en regroupant diverses activités médicales et paramédicales.
- car il offre le choix entre une médecine privée (maison de santé libérale) et une médecine «publique» (centre de santé reposant sur le salariat, ce qui est plus en symbiose avec les demandes des jeunes en formation qui souhaitent aux 2/3 être salariés).

Nous souhaiterions cependant pour ce Pôle de Santé comme pour toutes les autres structures de ce type :

- que les **principaux** intéressés (les usagers, patients et leurs proches) soient plus impliqués et plus sollicités, d'autant plus qu'il utilise largement les fonds publics. La santé ne peut pas être qu'une affaire de professionnels et de décideurs, d'autant que ceux-ci n'ont été en aucune manière efficaces, pas plus que l'État, pour contrer la crise qu'aujourd'hui nous subissons. La santé est un acquis et un droit social collectif, pas une marchandise.

- que **l'autonomie de gestion** du Centre de santé soit conservée afin qu'il puisse être **un complément de l'hôpital mais jamais un concurrent de ses services**, ni servir de prétexte à la réduction de services hospitaliers (nous pensons surtout aux «urgences» - en fait simples Accueil de Soins non programmés fermés la nuit - et au SMUR lurons)

- nous espérons que ce Pôle conservera sa **volonté d'ouverture** notamment en y intégrant les aspects sociaux (par exemple avec des Assistantes sociales) et sanitaires qui débordent le curatif, et permettent notamment le développement de la prévention.

Nous redisons enfin fermement que les Centres et/ou Maisons de santé sont un bien, une garantie de meilleure pratique et d'efficacité, mais en aucun cas la solution unique au problème de désertification médicale. Malgré la multiplication des maisons et centres, la démographie médicale continue à se raréfier dans nos régions ce qui handicape fortement les notions d'égalité, de proximité et de solidarité pour la santé de premier niveau et également pour la plupart des spécialités. Pire la rareté des professionnels oblige les collectivités territoriales à se concurrencer, au détriment de l'intérêt général et des fondements de la République. Seule une volonté d'accroître le nombre des professionnels et de les répartir enfin en fonction des besoins serait apte à répondre à court terme au problème majeur qui nous assaille. Avant que les nouveaux professionnels entrent dans le métier, il faut dans une étape intermédiaire promouvoir au maximum le déplacement des professionnels des centres mieux fournis vers les centres moins dotés : cette nécessaire suppléance des plus avantagés par rapport aux moins avantagés est également une des bases du service public français qu'il nous faut absolument revigorer.

Très solidairement. Le CA du CV, Lure le 23/06/2018

COMITÉ DE VIGILANCE

POUR LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ LURE LUXEUIL

Association loi 1^{er} juillet 1901 – SIRET 503 578 213 000 12 / W 70 1000 725

Local et Adresse Postale : 1 rue Jean Moulin 70200 Lure

Contacts : 09 67 04 55 15 ; comvig70@gmail.com ; Président : michel.antony@wanadoo.fr

Permanences : lundi-vendredi 13h30-17h30 ; mardi mercredi jeudi 8h - 12 h



Association agréée par le Ministère de la Santé